

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE768

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 3

Rédiger ainsi l'alinéa 38:

"4° L'article 18 est ainsi modifié:"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.